

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 septembre 2020

D'ACCÉLÉRATION ET DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE - (N° 3347)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT**N ° 883**

présenté par

Mme Vanceunebrock, M. Gérard et M. Touraine

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 44 DECIES, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.